

Procuration et détournement

Par **lila974**, le **10/04/2015** à **00:26**

Bonjour je m'adresse a vous car je me pose beaucoup de questions concernant l'heritage de mon grand pere. Cela fait quelques années que mon oncle (donc le fils de mon grand pere) a procuration sur son compte , mon grand pere disons le ayant beaucoup d'argent et etant assez agé (95 ans) j'ai bien peur qu mon oncle lui detourne de l'argent sans qu'il s'en apercoive. il ne vérifie pas tout le temps ses relevés bancaire ,mon grand pere n'ayant pas rediger de testament ,l'héritage devrait revenir a partie égale a ses deux enfants. mon grand pere a eu un AVC il y a peu et est actuellement hospitalisé ,les medecins ont peu d'espoir qu'il vive encore longtemps vu son age. j'ai bien peur que mon oncle n'en profite pour vider ses comptes et tout prendre pour lui avant son décès puisqu'etant hospitalisé il ne peut rien vérifier de ses comptes. est - il possible de contester ses retraits ou virements d'argent pour le compte de mon oncle maintenant ou apres son décès???? aidez moi s'il vous plait. Merci d'avance. Cordialement.

Par **Visiteur**, le **10/04/2015** à **14:01**

Bonjour,
votre oncle a une procuration donc cela veut dire qu'il a une autorisation de son père. Il peut vider le compte moins 1€ peut être... Si il est le seul héritier je ne crois pas qu'il risque quelque chose...

Par **lila974**, le **10/04/2015** à **14:22**

il n'est pas le seul heritier justement il y ma mère ils sont deux enfants. Mon grand pere lui a donné procuration car lui ne peut plus se déplacer lui meme pour ses courses,etc.... dc il laisse mon oncle le faire pour lui mais il est en train de tout retirer pour sa petite personne alors que mon grand père a 2 enfants donc 2 heritiers.